

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/03/2024
et publié ou notifié
le 25/03/2024

COMMUNE D'AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 22 mars 2024

Date de la convocation: 15/03/2024

Membres en exercice : 8 L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 8

Votants : 8 **Présents :** Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Pour : 8

Contre : 0 **Représentés :** Thérèse BURGRAF par Roland BURGRAF

Abstentions : 0 **Excusés :**

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Désignation d'un nouveau suppléant au CCLTB et CLECT - 2024_11

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un un Suppléant doit être désigné comme délégué à la Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB) et également pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Suite à la démission de la 1ère adjointe, il faut élire un nouveau suppléant.

Après un vote, le Conseil Municipal décide pour siéger à la communauté de commune le Tonnerrois en Bourgogne, à l'unanimité,

De désigner comme Suppléant, Madame Chantal BESANÇON

Après un vote, le conseil Municipal décide pour la commission locale d'évaluation des charges transférées, à l'unanimité,

De désigner comme Suppléant, Madame Marie-France MURAT

La secrétaire de séance

M.F. Murat

Mur

Le Maire,
Olivier MURAT

